

PRÉ-ANALYSE DE DILIGENCE · TRANSACTION SANS SURPRISE

1234, rue de l'Exemple

Zone D-102Hb | 20 octobre 2026

Voir la propriété sur Google Maps

Pré-analyse, pas un avis officiel. Ce rapport est une pré-analyse générée automatiquement à partir de données publiques. Il ne constitue pas un avis officiel de la Ville de Saint-Exemple, ni un avis juridique, ni un avis d'urbaniste ou d'arpenteur-géomètre. La zone et les normes de la grille, lues automatiquement, ainsi que les dimensions du lot doivent être confirmées auprès du service d'urbanisme de la municipalité et par le certificat de localisation avant toute décision.

ALERTES	LOGEMENTS	ZONE	SUPERFICIE DU LOT	VALEUR AU RÔLE	CONSTRUIT EN
0	1	D-102Hb	636 m²	261 000 \$	2000
1 point à vérifier	Logement		15,5 m de façade	30 % terrain	26 ans

1. LA PROPRIÉTÉ EN BREF

Municipalité	Saint-Exemple
Adresse	1234, rue de l'Exemple
Secteur	Les Hauts-du-Moulin
Zone	D-102Hb
Coordonnées	46.82411, -71.37054
Google Maps	Ouvrir le document officiel
Utilisation (CUBF)	Logement
Logements	1
Année de construction	2000
Étages	1
Valeur du terrain	79 000 \$
Valeur du bâtiment	182 000 \$
Valeur totale	261 000 \$
Superficie	636 m²
Façade (mesure frontale)	15,5 m
Profondeur moyenne (calculée)	41 m

2. CE QUI POURRAIT VOUS COÛTER CHER

Aucune contrainte forte et 1 point à vérifier sur 3 vérifications.

Chaque alerte et chaque point à vérifier ci-dessous est à divulguer à l'acheteur et à faire lever avant l'acte ou le prêt (Règlement C-73.2, r. 1, art. 83 et 84 ; C.c.Q. 1726).

À vérifier

À VÉRIFIER	Zone inondable. Lot à moins de 50 m d'une zone de récurrence 20-100 ans.
------------	--

2 vérifications sans problème

- Permis récents

- Densification

3. LISTE DE VÉRIFICATION (70 CONTRÔLES)

70 contrôles du notaire et du courtier réunis, ce qui pourrait coûter cher en premier : 0 alerte, 1 point à vérifier. Les autres se vérifient au registre foncier, au certificat de localisation ou avec les pièces du dossier. Le Radar signale ; la vérification et le conseil restent l'affaire du notaire et du courtier (Loi sur le notariat, art. 15 et 15.0.1 ; Règlement C-73.2, r. 1, art. 5, 83, 84 et 85).

#	Contrôle	Ce que le Radar voit	Où vérifier	Article	Pour
1	Zone inondable et rives	À vérifier : Zone inondable : Lot à moins de 50 m d'une zone de récurrence 20-100 ans.. Le régime des milieux hydriques a changé le 1er mars 2026 : revérifier la carte à la signature.	Donnée publique, Certificat de localisation	Régime des milieux hydriques (2026) : articles non identifiés; r. 1, art. 84-85; régime des milieux hydriques (2026)	Les deux
2	Droits de mutation	À reporter sur la fiche : Au moins 2 296 \$ (rôle 261 000 \$ × facteur 1) ; calculer sur le plus élevé du prix et de cette valeur, avec le barème de la Ville de Saint-Exemple.	Donnée publique, Pièce du dossier	D-15.1, art. 1, 2, 9, 17-20, 20.1; D-15.1, art. 2	Les deux
3	Superficie du terrain	À reporter sur la fiche : Rôle : 636 m ² , façade 15,5 m. La fiche doit concorder avec le certificat de localisation.	Certificat de localisation, Donnée publique	r. 1, art. 5 ; C.c.Q. 1720, 1737	Courtier
4	Année de construction	À reporter sur la fiche : Rôle : 2000. L'année de la fiche doit être la même, sinon expliquer l'écart.	Donnée publique, Certificat de localisation	r. 1, art. 5	Courtier
5	Taxes et évaluation	À reporter sur la fiche : Évaluation au rôle : 261 000 \$. Reprendre les montants du compte de l'année et chercher une taxe spéciale ou de secteur.	Donnée publique, Pièce du dossier	r. 1, art. 5, 83	Courtier
6	Nombre de logements	À reporter sur la fiche : Rôle : 1 logement. Ne jamais annoncer plus de logements que le rôle et les permis ; un logement au sous-sol sans permis est un facteur défavorable.	Donnée publique, Certificat de localisation, Pièce du dossier	r. 1, art. 5, 84 ; C.c.Q. 1725	Courtier

7	Chaîne des titres	Au dossier : Date d'inscription du propriétaire non publiée pour cette municipalité : remonter au moins 10 ans de titres (30 ans si le prêteur l'exige).	Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 2917, 2918, 2943-2946	Notaire
8	Hypothèques non radiées	Au dossier : Toute hypothèque inscrite doit être remboursée et radiée à même le prix de vente.	Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 1723, 2941, 3057 ; N-3, r. 5.2, art. 27	Notaire
9	Préavis d'exercice	Au dossier : Un préavis inscrit rend la vente inopposable au créancier (60 jours ; 10 jours pour une prise de possession).	Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 2757, 2758, 2760	Notaire
10	Saisie et vente en justice	Au dossier : Chercher un avis d'exécution inscrit contre l'immeuble.	Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 2958, 2794	Notaire
11	Hypothèques de l'État, judiciaire ou municipale	Au dossier : Chercher un avis d'hypothèque légale de l'État ou judiciaire, et toute créance municipale pour travaux.	Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 2725, 2730 ; LAU 233	Notaire
12	Résidence familiale	Au dossier : Vérifier l'état civil du vendeur et chercher une déclaration de résidence familiale.	Registre foncier (index des immeubles), Pièce du dossier	C.c.Q. 404, 405, 407, 521.6, 521.24; C.c.Q. 404-405	Les deux
13	Servitudes	Au dossier : Comparer les servitudes publiées au certificat ; repérer une servitude apparente non publiée (entrée commune, passage).	Registre foncier (index des immeubles), Certificat de localisation	C.c.Q. 1177, 1180, 1181, 1182, 1183, 1191	Notaire
14	Vues illégales	Au dossier : Fenêtre ou balcon à moins de 1,5 m de la ligne séparative : à lire au certificat.	Certificat de localisation	C.c.Q. 993-996	Notaire
15	Empiètements	Au dossier : Clôture, garage ou mur qui empiète sur le voisin ou la rue : à lire au certificat.	Certificat de localisation	C.c.Q. 1724; 992	Notaire
16	Certificat de localisation désuet	Au dossier : Exiger un certificat postérieur aux derniers travaux et au cadastre rénové ; lot(s) au rôle : non indiqué.	Certificat de localisation, Donnée publique, Pièce du dossier	Norme de pratique (décret 1058-2002); C.c.Q. 1725	Les deux

17	Restrictions au droit de disposer	Au dossier : Interdiction d'aliéner, droit de premier refus ou clause résolutoire dans un acte antérieur.	Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 2939, 1212, 1742-1743	Notaire
18	Réserve de propriété sur des équipements	Au dossier : Chauffe-eau, thermopompe ou équipement loué ou vendu à tempérament : chercher au RDPRM.	Donnée publique	C.c.Q. 1745, 1749	Notaire
19	Zonage et droits acquis	Au dossier : Normes de la zone non lues : confirmer l'usage avec la municipalité.	Donnée publique, Certificat de localisation, Pièce du dossier	LAU 227, 228, 145.1, 145.5; C.c.Q. 1725; r. 1, art. 84; LAU 227, 145.1	Les deux
20	Contamination	Au dossier : Chercher un avis de contamination ou de restriction d'utilisation au registre foncier et la liste municipale des terrains contaminés.	Registre foncier (index des immeubles), Donnée publique, Pièce du dossier	LQE 31.47, 31.51, 31.53, 31.58, 31.59, 31.68; LAU 120; LQE 31.58, 31.68; DV D3	Les deux
21	Préemption municipale	Au dossier : Chercher un avis d'assujettissement au droit de préemption à l'index des immeubles.	Registre foncier (index des immeubles)	LCV 572.0.3-572.0.5	Notaire
22	Expropriation	Au dossier : Chercher un avis d'imposition de réserve inscrit.	Registre foncier (index des immeubles)	Loi concernant l'expropriation (2023, c. 27), art. 149	Notaire
23	Vendeur non résident	Au dossier : Si le vendeur ne réside pas au Canada : retenue de 12,875 % du prix (Québec) sans certificat, en plus de la retenue fédérale.	Pièce du dossier	Loi sur les impôts 1097-1101 ; LIR 116	Notaire
24	Vendeur succession	Au dossier : Si le vendeur est une succession : déclaration de transmission, testament vérifié, pouvoir du liquidateur et certificat fiscal.	Registre foncier (index des immeubles), Pièce du dossier	C.c.Q. 2998, 2999, 772, 778, 804 ; C.p.c. 312 ; LAF 14	Notaire
25	Vendeur mineur ou inapte	Au dossier : Tutelle, mandat homologué ou représentation temporaire : au-delà de 40 000 \$, autorisation du tribunal.	Donnée publique, Pièce du dossier	C.c.Q. 213, 266, 2166, 2168, 297.1, 297.13	Notaire
26	Fiducie	Au dossier : Immeuble au nom d'un fiduciaire : c'est lui qui signe.	Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 1261, 1278	Notaire

27	Identité et fraude	Au dossier : Vendeur par procuration, coordonnées de paiement modifiées ou espèces de 7 500 \$ ou plus : vérifications renforcées.	Pièce du dossier	LN 43 ; N-3, r. 17, art. 5-7 ; N-3, r. 5.2, art. 20 ; C.c.Q. 2988	Notaire
28	Déboursement	Au dossier : Ne verser le prix qu'après l'inscription sans inscription préjudiciable (ou avec assurance titres).	Pièce du dossier	N-3, r. 5.2, art. 27, 2°	Notaire
29	Identité du vendeur	Au dossier : Le signataire doit être le propriétaire inscrit ; vérifier son identité (et celle d'une partie non représentée, CANAFE).	Registre foncier (index des immeubles), Pièce du dossier	r. 1, art. 29 ; CANAFE	Courtier
30	Double représentation	Au dossier : Le courtier qui inscrit l'immeuble ne peut pas représenter aussi l'acheteur (exceptions : 50 km, agence) ; aviser l'acheteur non représenté.	Pièce du dossier	LCI 29.1 ; r. 1, art. 15-17, 16.1	Courtier
31	Intérêt du courtier	Au dossier : Courtier, proche ou société liée qui achète ou vend : avis écrit avant la promesse.	Pièce du dossier, Registre foncier (index des immeubles)	r. 1, art. 18-23	Courtier
32	Prix annoncé	Au dossier : Le prix publié doit être celui du contrat ou de sa modification.	Pièce du dossier, Donnée publique	r. 1, art. 112, 4°	Courtier
33	Mentions de la fiche descriptive	Au dossier : Déclarations du vendeur, " sans garantie légale " s'il y a lieu, nom et permis du courtier.	Pièce du dossier	r. 1, art. 118	Courtier
34	Superficie habitable ou privative	Au dossier : Indiquer la méthode (nette ou brute) ; en copropriété, ne pas reprendre sans vérifier la superficie des plans.	Certificat de localisation, Pièce du dossier	r. 1, art. 5	Courtier
35	Servitudes et empiètements	Au dossier : Servitude publiée absente de la fiche, empiètement relevé au certificat, servitude d'Hydro-Québec.	Registre foncier (index des immeubles), Certificat de localisation	C.c.Q. 1177-1191, 1724 ; r. 1, art. 85	Courtier
36	Hypothèques et préavis	Au dossier : Préavis d'exercice ou hypothèque légale inscrits.	Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 1723, 2757-2760, 2724-2730	Courtier

37	Radon	Au dossier : Demander s'il y a eu un test ; au-delà de 200 Bq/m ³ , des travaux d'atténuation sont recommandés.	Pièce du dossier	r. 1, art. 80 ; DV D13.2	Courtier
38	Eau potable et installation septique	Au dossier : Si l'immeuble a un puits ou une installation septique : analyse de l'eau, permis et vidanges.	Pièce du dossier, Donnée publique	DV D9.9, D9.11 ; Q-2, r. 22	Courtier
39	Équipements loués	Au dossier : Chauffe-eau, thermopompe, alarme ou propane loué : à indiquer et à chercher au RDPRM.	Pièce du dossier, Donnée publique	C.c.Q. 1745, 1749	Courtier
40	Eau, sinistres, assurance	Au dossier : Dégât d'eau, refus d'assurance ou avis de non-conformité déclarés.	Pièce du dossier	DV D2.12-2.14, D4, D14	Courtier
41	Propriété stigmatisée	Au dossier : Suicide ou mort violente déclaré, ou question laissée sans réponse.	Pièce du dossier	DV D14.3 ; r. 1, art. 85	Courtier
42	Location à court terme	Au dossier : Un enregistrement CITQ n'est pas transférable à l'acheteur ; il faut l'avis de conformité municipal et, en copropriété, l'autorisation du syndicat.	Donnée publique, Pièce du dossier	Loi sur l'hébergement touristique ; r. 1, art. 83	Courtier
43	Vente sans garantie	Au dossier : Expliquer à l'acheteur ce qu'il perd (aucun recours, même contre les anciens propriétaires).	Pièce du dossier	C.c.Q. 1731-1733 ; r. 1, art. 83, 86	Courtier
44	Inspection	Au dossier : Recommander l'inspection par un inspecteur qualifié ; une renonciation doit être paraphée par l'acheteur.	Pièce du dossier	r. 1, art. 81	Courtier
45	Acompte	Au dossier : Acompte versé seulement dans un compte en fidéicommiss ; aviser par écrit d'un chèque refusé.	Pièce du dossier	r. 1, art. 43 ; r. 4, art. 33 ; LCI art. 10	Courtier
46	Délais des conditions	Au dossier : Suivre les délais d'inspection, de financement et de l'acompte (72 h).	Pièce du dossier	C.c.Q. 1390, 1392	Courtier

47	Hypothèque légale de la construction	Rien de signalé : Aucun permis délivré sur la propriété depuis 6 mois. Demander au vendeur s'il a fait des travaux sans permis.	Donnée publique, Registre foncier (index des immeubles), Pièce du dossier	C.c.Q. 2724, 2726, 2727, 2728, 2952 ; retenues 2111, 2123	Notaire
48	Hypothèque légale du syndicat	Rien de signalé : Sans objet : pas une copropriété divise.	Registre foncier (index des immeubles), Pièce du dossier	C.c.Q. 2729, 1069	Notaire
49	Baux	Rien de signalé : Logement unique : vérifier s'il est loué ou si un bail commercial est publié.	Registre foncier (index des immeubles), Pièce du dossier	C.c.Q. 1937, 1887	Notaire
50	Copropriété : documents	Rien de signalé : Sans objet : pas une copropriété divise.	Pièce du dossier	C.c.Q. 1068.1, 1068.2, 1069, 1065	Notaire
51	Copropriété : santé financière	Rien de signalé : Sans objet.	Pièce du dossier	C.c.Q. 1070.2, 1071, 1073, 1064.1, 1081; C.c.Q. 1070.2, 1071, 1073	Les deux
52	Copropriété neuve	Rien de signalé : Sans objet.	Pièce du dossier, Registre foncier (index des immeubles)	C.c.Q. 1785, 1787, 1791.1, 1792, 1793	Notaire
53	Zone agricole	Rien de signalé : Hors zone agricole selon les données consultées.	Donnée publique, Registre foncier (index des immeubles)	LPTAA 26, 28, 29, 30, 32.1, 101-103; LPTAA 26, 29, 30, 101	Les deux
54	Patrimoine	Rien de signalé : Aucun statut patrimonial connu.	Donnée publique, Registre foncier (index des immeubles)	LPC 54, 56, 57, 194; LPC 54	Les deux
55	Récupération de l'exonération	Rien de signalé : Aucun transfert depuis 24 mois (date non publiée : vérifier à l'index).	Registre foncier (index des immeubles), Donnée publique	D-15.1, art. 4.1, 6.1	Notaire
56	Acheteur non canadien	Rien de signalé : Interdiction non applicable à cet immeuble ou expirée.	Pièce du dossier	Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens	Notaire
57	Vendeur personne morale	Rien de signalé : Propriétaire personne physique selon le rôle.	Donnée publique, Pièce du dossier	LSAQ 213, 271, 272 ; LCSA 21.1, 146, 189(3) ; C.c.Q. 2189	Notaire
58	Indivision et démembrements	Rien de signalé : Un seul propriétaire et aucun démembrement au rôle.	Registre foncier (index des immeubles), Pièce du dossier, Donnée publique	C.c.Q. 1014, 1022, 1026, 1120, 1197, 1113; r. 1, art. 30; C.c.Q. 1026, 804, 2998	Les deux
59	Revente rapide	Rien de signalé : Détenu depuis plus de 12 mois (date non publiée).	Registre foncier (index des immeubles)	LIR 12(12)	Notaire

60	Contrat de courtage conforme	Rien de signalé : Immeuble hors du champ des formulaires obligatoires : contrat écrit recommandé.	Pièce du dossier	LCI 23, 24, 26, 27, 30	Courtier
61	Permis de travaux	Rien de signalé : Aucun permis délivré depuis 2020 : tout agrandissement ou sous-sol aménagé récent serait sans permis.	Donnée publique, Pièce du dossier	r. 1, art. 84 ; DV D14	Courtier
62	Mouvement de terrain	Rien de signalé : Aucune zone de contrainte connue.	Donnée publique, Pièce du dossier	r. 1, art. 84 ; DV D2.9	Courtier
63	Pyrite et pyrrhotite	Rien de signalé : Pas dans une zone ou une période à risque connue.	Donnée publique, Pièce du dossier	r. 1, art. 80, 84 ; DV D13.2	Courtier
64	Amiante, vermiculite, MIUF	Rien de signalé : Construit en 2000 : risque faible.	Pièce du dossier	DV D7.4, D8.5, D13.2	Courtier
65	Attestation du syndicat	Rien de signalé : Sans objet : pas une copropriété divise.	Pièce du dossier	C.c.Q. 1068.1	Courtier
66	Charges et cotisations spéciales	Rien de signalé : Sans objet : pas une copropriété divise.	Pièce du dossier	C.c.Q. 1069, 1072.1	Courtier
67	Revenus locatifs	Rien de signalé : Un seul logement : vérifier s'il est loué (le bail continue avec l'acheteur).	Pièce du dossier	r. 1, art. 5, 83	Courtier
68	Locataires protégés	Rien de signalé : Un seul logement : vérifier s'il est loué (le bail continue avec l'acheteur).	Pièce du dossier	C.c.Q. 1959.1	Courtier
69	Dossiers au TAL et avis	Rien de signalé : Un seul logement : vérifier s'il est loué (le bail continue avec l'acheteur).	Pièce du dossier	C.c.Q. 1978.1-1978.3	Courtier
70	Ensemble immobilier	Rien de signalé : Un seul logement : vérifier s'il est loué (le bail continue avec l'acheteur).	Pièce du dossier	Loi sur le TAL, art. 45	Courtier

4. DOCUMENTS À EXIGER

9 documents à demander avant la levée des conditions, selon les points relevés pour cette propriété.

Liste de vérification

- Certificat de localisation récent et conforme à l'état actuel (constructions, piscine, cabanon, empiètements, servitudes)
- Déclarations du vendeur (formulaire OACIQ) et réponses écrites aux points soulevés
- État certifié du registre foncier : titres, hypothèques, servitudes, avis de contamination ou de restriction d'utilisation, hypothèques légales (construction, syndicat)
- Comptes de taxes municipales et scolaires de l'année et attestation qu'aucun arrérage n'est dû

- Permis de construction et certificats d'autorisation pour les travaux faits (agrandissement, logement ajouté, sous-sol aménagé)
- Registre foncier : chaîne des titres sur 30 ans, hypothèques et préavis d'exercice inscrits (art. 2757 C.c.Q.), servitudes, déclarations de résidence familiale, avis d'adresse ; radiation des charges avant la vente (art. 2724, 2726 et 2727 C.c.Q. pour les hypothèques légales)
- Identité et statut des vendeurs et acheteurs : interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens (loi fédérale, prolongée jusqu'en 2027) ; procurations et consentement du conjoint si résidence familiale
- Droits de mutation (taxe de bienvenue) : montant estimé et base retenue, à confirmer avec le compte de la municipalité
- Historique des sinistres d'inondation, soumission d'assurance couvrant les inondations, et attestation de la municipalité sur la zone inondable

5. DROITS ACQUIS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Conclusion pour cette propriété : Indéterminé : les normes de la zone n'ont pas pu être lues.

- Un usage ou une construction dérogatoire est protégé par droits acquis s'il était conforme lorsqu'il a été établi ; le règlement de zonage de la municipalité fixe le délai après lequel un usage abandonné perd ce droit.
- Bâtiment détruit ou ayant perdu plus de la moitié de sa valeur : la reconstruction doit en principe respecter le règlement en vigueur, sauf exception prévue au règlement de la municipalité.
- Les normes de la grille ont été lues automatiquement : confirmez-les avec la grille officielle avant de conclure à une dérogation.

6. FINANCEMENT ET COÛT MENSUEL

Financement : tableau du prêteur

Prêt de 208 800 \$ à 80 % de la valeur. 1 point à valider avec le prêteur et l'assureur.

Valeur de référence	261 000 \$ (rôle 2026 261 000 \$ × facteur comparatif 1 de la Ville de Saint-Exemple) : le prêteur retient le plus bas du prix et de l'évaluation de son évaluateur agréé
Prix retenu	261 000 \$ (valeur au rôle 2026 (remplacez-la par le prix demandé))
Prêt envisagé et ratio prêt-valeur	208 800 \$, soit 80 % de 261 000 \$ (20 % de mise de fonds sur le prix)
Plafond du ratio prêt-valeur	Prêt conventionnel : 80 % ; prêt assuré (SCHL, Sagen, Canada Guaranty) : jusqu'à 95 % sur la tranche sous 500 000 \$ et 90 % sur la tranche jusqu'à 1,5 M\$

À VÉRIFIER

Assurabilité et financement : Zone inondable. Point qui peut faire refuser ou surprimer l'assurance de biens exigée par le prêteur : obtenir une soumission d'assurance et l'avis du prêteur avant la levée des conditions.

7. LE QUARTIER

Fiche de quartier

Les données de quartier ne sont pas offertes pour cette ville.

8. SOURCES

Rôle d'évaluation foncière 2026	MAMH, données ouvertes (valeurs au 1er juillet 2023)
Zones	Plan de zonage, Ville de Saint-Exemple. Zone trouvée par le numéro de lot ou l'adresse (Référentiel québécois des adresses).
Normes	Grilles non lues automatiquement pour cette municipalité.
Inondation et eau potable	-
Contamination, patrimoine et talus	-
Permis	La municipalité ne publie pas ses permis en données ouvertes : les demander au service d'urbanisme.
Quartier (recensement)	-

Attribution des données et avis de non-responsabilité

1. Sources et licences. Radar Foncier utilise des données ouvertes officielles, qu'il combine, recalcule et lit automatiquement : les données ont donc été modifiées par rapport à leur version d'origine. Licence CC BY 4.0 : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>.

- Ville de Saint-Exemple : plan de zonage, grilles et règlements publiés par la municipalité, utilisés selon les conditions de leur éditeur.

- Gouvernement du Québec, sur Données Québec sous licence CC BY 4.0 : rôle d'évaluation foncière (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation), Adresses Québec et Référentiel québécois des adresses, pour les codes postaux (ministère des Ressources naturelles et des Forêts), terrains contaminés, zones inondables et aires de protection de l'eau potable (ministère de l'Environnement), zones de contraintes relatives aux glissements de terrain (ministère des Transports et de la Mobilité durable), Répertoire du patrimoine culturel (ministère de la Culture et des Communications).

- Travaux publics : Travaux routiers du ministère des Transports et de la Mobilité durable (Québec 511) et Tableau de bord des projets d'infrastructure de 20 M\$ et plus (Secrétariat du Conseil du trésor), sur Données Québec sous licence CC BY 4.0 ; cartes et pages d'information sur les travaux publiées par les municipalités (nommées dans la section des travaux) ; Ville de Montréal, Résultats du Plan d'intervention 2023-2027 et Résultats du dépistage des entrées de service en plomb (CC BY 4.0). Les tracés lus dans une page Web sont situés approximativement par le Radar.

- Statistique Canada, Recensement de 2021, utilisé selon la Licence ouverte de Statistique Canada. Adapté de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Enquête sur les logements locatifs, octobre 2025 (Portail de l'information sur le marché de l'habitation). Ceci ne constitue pas une approbation de ce produit par la SCHL.

- Éco-Diligence : Répertoire des terrains contaminés et Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (ministère de l'Environnement), Inventaire national des mines orphelines et abandonnées (ministère des Ressources naturelles et des Forêts), flots de chaleur urbains 2020-2022 (INSPQ), sur Données Québec sous licence CC BY 4.0 ; Inventaire des sites contaminés fédéraux (Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada) et limites des subdivisions de recensement 2021 (Statistique Canada), sous la Licence du gouvernement ouvert - Canada.

L'utilisation de ces données n'indique aucune approbation, aucun partenariat ni aucun endossement de Radar Foncier par ces organismes.

2. Limite de responsabilité. Les rapports, vérifications de conformité, projections financières et lectures de zonage sont produits automatiquement, à partir de règles fixes appliquées aux données ci-dessus (l'intelligence artificielle sert seulement à l'assistant et à certains textes), à des fins d'analyse préliminaire et d'information seulement. Des écarts peuvent survenir à cause des délais de mise à jour des registres publics, d'erreurs dans les données d'origine ou de la lecture automatique des règlements. Ils ne remplacent pas l'avis du service d'urbanisme de la Ville de Saint-Exemple, ni celui d'un arpenteur-géomètre, d'un urbaniste, d'un technologue ou d'un ingénieur, d'un évaluateur agréé, d'un notaire ou d'un avocat. Le volet notaire et prêteur n'est pas un avis juridique ni une opinion sur le titre. Le coût mensuel n'est pas un conseil financier, fiscal ou en placement. Vérifiez chaque renseignement auprès de la source officielle avant toute décision. Seuls les règlements en vigueur et les documents officiels de la municipalité font foi.